

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-655

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CVREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,
VU la demande formulée par l'entreprise de maçonnerie Christophe MOUTON (Mandeville en Bessin) sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement rue Larcher à l'occasion de travaux au numéro 57,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 08 au 26 septembre 2025,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit du 08 au 26 septembre 2025 :

- *Rue Larcher, sur 3 emplacements de stationnement situés au droit du n°57.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise Christophe MOUTON

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quatre septembre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL



Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile.